

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de SARTILLY BAIE BOCAGE

Commune déléguée de Sartilly

Dossier n° AP 050565 26 0006

date de dépôt : 10 juillet 2026

demandeur : MALPLANCHE représentée par
Monsieur COZIGOU Antoine

pour : **Installation d'un dispositif d'enseigne**

adresse terrain : **8 Route de Carolles - Sartilly**
50530 SARTILLY-BAIE-BOCAGE

Décision Administrative
portant sur une demande d'autorisation d'enseignes
au nom de la commune de SARTILLY BAIE BOCAGE

La maire de SARTILLY BAIE BOCAGE,

Vu la demande d'autorisation préalable présentée le 10 juillet 2026 par MALPLANCHE représentée par Monsieur COZIGOU Antoine, demeurant 8 Route de Carolles – Sartilly, BP 5, 50530 SARTILLY-BAIE-BOCAGE ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour un projet d'installation d'un dispositif d'enseigne ;
- sur un terrain situé 8 Route de Carolles – Sartilly, 50530 SARTILLY-BAIE-BOCAGE ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L581-18 et L581-21, R581-9 à R581-21 et R581-58 à R581-65,

ARRÊTE

ARTICLE 1

La demande d'autorisation préalable relative à la pose d'un dispositif d'enseigne, 8 Route de Carolles – Sartilly, 50530 SARTILLY-BAIE-BOCAGE, est accordée.

Fait à SARTILLY BAIE BOCAGE, le 13 août 2026,

La maire,
Laëtitia VAUTIER
(Nom, Prénom, Qualité)



Délais et voies de recours contre la présente lettre : le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la présente lettre dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.